

**Bulletin local d'information syndicale**

# Réforme des rythmes scolaires Nouveau décret dérogatoire !



## **Territorialisation, annualisation et inégalités !**

Lors de conseil supérieur de l'éducation du 8 juin, le ministère a présenté un nouveau décret dérogatoire à la réforme des rythmes scolaires qui n'abroge pas cette réforme mais l'aménage, en rendant possible l'organisation de la semaine sur 4 jours. Il est applicable, dès sa parution, à la mi juin, pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2017-2018.

## **Une méthode inacceptable**

Nous trouvons inacceptable cette méthode qui consiste à imposer en urgence, à un mois de la fin de l'année scolaire, un texte qui engendre des possibilités de réorganisation du temps scolaire, sans concertation des personnels alors que

les mesures dérogatoires prévues par ce texte vont impacter leurs conditions de travail et d'exercice, sur les familles mais également sur les personnels en charge des activités périscolaires et les personnels municipaux qui travaillent dans les écoles.

Avant même que le texte ne soit publié, plusieurs municipalités ont déjà annoncé qu'elles modifiaient les organisations hebdomadaires des écoles unilatéralement dans un total déni de démocratie.

## **Une nouvelle déréglementation**

Ce nouveau texte dérogatoire à la réforme des rythmes scolaires ne revient pas sur la réforme en elle-même.

A quelques semaines des élections, ce décret tombe à pic pour ajourner une nouvelle fois un véritable bilan de cette réforme des rythmes pourtant annoncé à plusieurs reprises, en vain, par le précédent ministère.

## **Un bilan catastrophique**

Pourtant cette réforme des rythmes scolaires est un échec manifeste. Elle a été contestée de toute part.

Le bilan est catastrophique tant pour les enseignant-e-s que pour les élèves : emplois du temps aléatoires, amplitude horaires augmentée, confusion entre périscolaire et scolaire, municipalités intrusives avec les PEDT, fatigue accrue pour les élèves et les personnels...

## Économies et inégalités

À force de dérogations et de multiples aménagements territoriaux, qui ont surtout visé à faire faire des économies aux collectivités locales pour l'organisation des activités périscolaires, cette réforme a semé une grande confusion, sans bénéfice ni pour les élèves ni pour les personnels, bien au contraire.



## Des adaptations au calendrier scolaire

Ce texte est donc une énième déréglementation qui renouvelle les possibilités d'allègement des semaines en raccourcissant les vacances et en créant un cadre horaire global sur l'année, ce qui va vers l'annualisation du temps de travail des personnels comme c'est déjà le cas pour les remplaçant-e-s. Cela permet aux communes d'adapter le calendrier des vacances scolaires et renforce la territorialisation de l'école au détriment de l'égalité des élèves et des personnels sur le territoire.

Ce nouveau décret dérogatoire ne peut qu'accentuer les différences territoriales et les inégalités.

## Contre les réformes Peillon/Hamon/Blanquer

**SUD éducation a combattu la réforme Peillon/Hamon des rythmes scolaires. C'est pourquoi nous voterons contre ce nouveau décret dérogatoire qui ne revient pas sur le fond de la réforme Peillon des rythmes scolaires dont nous continuons de revendiquer l'abrogation et son remplacement par une autre réforme, radicalement différente, dans l'intérêt des élèves, des personnels, et de l'école.**

### Réformer les rythmes scolaires nécessite une réflexion plus large sur l'école avec :

- La réduction des effectifs par classe.
- Des programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche...
- La possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives.
- La différenciation entre le temps de travail des PE (professeur-e-s des écoles) devant élèves et le temps d'enseignement pour les élèves (18 h devant élèves + 6 h de concertation, travail en équipe...) sans porter atteinte au principe de polyvalence qui permet une vision globale du fait éducatif.
- Plus de PE que de classes, plusieurs PE par groupe d'élèves, renforcement du travail en équipe, regards croisés sur les élèves et les pratiques...
- La différenciation de l'organisation du temps et des activités scolaires selon l'âge des enfants.
- Une formation à la hauteur des attentes des personnels.

## 1) Collège Macron : Autonomie, tri social !

**Un nouvel arrêté définissant les enseignements au collège a été soumis au CSE du 8 juin. Il aménage une réforme du collège que la fédération SUD éducation a combattu et dont elle continue de demander l'abrogation. C'est pourquoi la fédération SUD éducation a voté contre ce nouveau texte « Collège version Macron »**



### **EPI optionnels**

Le projet d'arrêté sur les enseignements au collège augmente l'autonomie des établissements et leur permet de supprimer les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) et de rétablir des classes européennes de fait, des options latin et grec avec 3 heures en 4e et 3e, des classes bilingues en 6e quelle que soit la langue apprise avant la 6e. Les établissements auront une plus grande latitude dans la définition des volumes horaires des enseignements et dans la définition des enseignements eux-mêmes.

La méthode à la hussarde est inacceptable : elle ne permet aucune consultation démocratique, et en premier lieu bien entendu aucune consultation des personnels.

### **Baisse des dotations et dégradation des conditions de travail !**

Nous avons combattu la réforme du collège de la précédente mandature et notre enquête auprès des personnels montre qu'elle a engendré une dégradation des conditions de travail, une augmentation du temps de travail, des tensions entre les personnels, des burn-out et des démissions en augmentation. Elle a aussi entraîné des baisses de dotation horaire globale, des amputations d'enseignements et de dispositifs existants.

### **Concurrence entre les établissements**

Sur le fond, loin de revenir sur la réforme précédente, il s'agit d'une accentuation encore plus forte de l'autonomie des établissements, qui est en pratique l'autonomie des chef-fe-s d'établissements. Cette autonomie accentuera les différences entre les collèges, institutionnalise la concurrence entre les établissements, entre les disciplines, entre les enseignant-e-s. Cette réforme est ainsi à l'opposé de la logique de service public.

Il est évident que les « offres de formation » seront différentes d'un collège à l'autre, et que les critères dépendront largement des politiques d'établissement selon les territoires et les publics visés. Les inégalités territoriales vont être encore aggravées, le collège unique encore plus écorné. Cette réforme est ainsi à l'opposé de la logique égalitaire que nous défendons.

### **Une réforme sans moyens !**

La manière dont la réforme précédente a imposé l'interdisciplinarité avec les EPI était très problématique et a suscité du rejet. Ce que notre questionnaire a permis de constater, c'est que l'interdisciplinarité était déjà mise en place dans beaucoup d'établissements. Les collègues qui ne la pratiquaient pas auparavant continuent de travailler de leur côté et les EPI sont souvent considérés comme « fictifs ». Sans temps de concertation ni réduction des services, le constat est que un véritable travail interdisciplinaire n'a pas été favorisé par cette réforme. Pourtant des pratiques interdisciplinaires peuvent être pédagogiquement porteuses. Mais l'arrêté Blanquer ne vise en rien à donner les moyens et à créer les conditions pour un enseignement interdisciplinaire digne de ce nom et dans lequel enseignant-e-s et élèves se retrouvent, bien au contraire.

## Pour un collège égalitaire, SUD éducation revendique :

- **Des effectifs réduits pour toutes et tous.**
  - Nous revendiquons une baisse des effectifs par classe pour atteindre 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA, les élèves en intégration et inclusion devant être comptabilisé-e-s dans les effectifs des classes.
- Nous revendiquons des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.
- Un collège réellement unique avec un enseignement polytechnique qui garantisse à tou-te-s les élèves l'exploration de tous les types de savoirs, qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques, reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.
- La réduction du temps de travail. Nous revendiquons pour les enseignant-e-s que 3 heures soient soustraites des obligations de services pour être consacrées à la concertation, dans le cadre d'une baisse du temps de travail à 14h de classe par semaine + 3h de concertation.
- L'autonomie des équipes et non des chef-fe-s d'établissement : vers l'autogestion.

Fédération SUD Éducation

### RESF 04

Des enfants sont menacés d'expulsion dans votre école, votre classe parfois.

Vous vous demandez comment vous pouvez vous impliquer pour que ces enfants puissent continuer leur chemin d'enfant.

Certains d'entre vous ont déjà interpellé les associations pour se renseigner.

**Le réseau éducation sans frontières (RESF)** vous propose une rencontre qui permettra de faire un état des lieux.

A partir de là, **nous essaierons d'imaginer ensemble des actions adaptées.**

Nous vous proposons de nous retrouver :

#### **Sur Digne :**

*Permanences* : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois à 17h15 – 18h15, salle 208 (local de Solidaires 04) - bourse du travail - 42 boulevard Victor Hugo

*Réunions* : 1<sup>er</sup> jeudi du mois - 18 h 20 à 20 h - 6 rue Chrysostome

#### **Sur Manosque :**

*Permanences* : 2<sup>e</sup> lundi du mois à 14h – 16h, maison des associations, boulevard du temps perdu, (salle Saint-Raymond (derrière l'école St Charles) pendant les vacances scolaires Zone B)



**PROCHAIN CONGRÈS**  
**SUD éducation**  
Lundi 26 juin – 9h-17h  
Villeneuve

**PROCHAINE AG**  
**SUD éducation**  
Mardi 20 juin – 18h-20h  
Digne-les-Bains  
Saint-Michel l'Observatoire



SUD Éducation  
vit grâce aux cotisations des adhérents et à l'énergie des militants.  
[Nous rejoindre...](#) [Nous contacter...](#)